

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 12 janvier 2021
à 20 h en Mairie

L'an deux mille vingt-et-un, le douze du mois de janvier, le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 4 janvier 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAZAL, Maire d'ETOILE SUR RHONE

PRESENTS (24) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Mme Carine COURTIAL Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Guillaume VEY, Valérie LECLERE, Daniel IMBERT, Christine JARGEAT, Pierric PAUL Marie-Claire FAURE, Françoise DELAMONTAGNE, Odile MOURIER, Adrien CHAPIGNAC, Fabrice GIRAUDEAU, Christian SALENDRES, M. Dimitri TREUVEY, Christiane PERALDE, Jean-Christophe CHASTANG, Ghislaine MONNA, Marcel DATIN, Alexandre LAPICOTIERE

Absents ayant donné pouvoir (5)

Nathalie DUCROS à Mme Françoise CHAZAL
Mme Anne PRZYZYCKI à Christophe LAVIGNE
Christian BERNARD à Yoann DURIF
M. Jean-Pierre DEBAYLE à Ghislaine MONNA
Mme Emilie FRAISSE à Marcel DATIN

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29
Madame Florence CHAREYRON est désignée secrétaire de séance.

I – ECONOMIE FINANCES & INTERCOMMUNALITE

2021-001 - DECISION MODIFICATIVE DE FIN D'EXERCICE 2020 - DU BUDGET PRINCIPAL.

L'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise les Collectivités à adopter des décisions modificatives pour l'exercice antérieur, portant sur la section de fonctionnement, avant la date limite du 21 janvier. Elles doivent être transmises au représentant de l'État au plus tard cinq jours après ce délai limite.

C'est dans ce cadre qu'il convient d'ajuster certains crédits de la section de fonctionnement permettant la clôture de l'exercice 2020.

Il s'agit d'une part d'ajuster les crédits pour le paiement de la pénalité relative à l'article 55 de la loi SRU, et d'autre part d'alimenter le compte relatif aux subventions exceptionnelles.

Par délibérations du 18 décembre 2018 et du 9 avril 2019, la Commune s'est engagée auprès des bailleurs sociaux, la société Habitat DAUPHINOIS et la Société pour le Développement de l'Habitat - SDH Constructeur, à participer à la construction des logements sociaux sur le territoire de notre Commune, par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Cette subvention exceptionnelle, d'un montant global de 228 000,00€ (soit 93 000 € pour habitat Dauphinois et 135 000 € pour SDH) contribuera à la baisse de la pénalité relative au « non-respect » de l'article 55 de la loi SRU.

Aussi, il convient d'alimenter les chapitres 67 et 014 en prélevant la somme nécessaire sur la réserve des dépenses imprévues :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article – Libellé	Montant
67	6748 – Autres subventions exceptionnelles	228 000,00 €
014	739115 – Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (complément de crédits)	1 100,00 €
022	022 – Dépenses imprévues	-229 100,00 €
	TOTAL	0,00 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
DECIDE à l'unanimité**

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative de fin d'exercice 2020 du Budget Principal, telle que présentée ci-dessus.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Décisions :

2020-085bis	16/11/2020	Décision suppression régie vacations funéraires
2020-086	18/11/2020	Décision Contrat d'entretien matériel des espaces de cuisson
2020-104	09/12/2020	CONTRATS DE Prestations Association 4 pattes sans toit et contrat de prestations vétérinaires pour la gestion de chats sans maitre
2020-105	10/12/2020	Décision cession d'un gyrobroyeur
2020-106	15/12/2020	Décision Contrat de maintenance Système de vidéo-protection SNEF

DIA

Vente	L'Alouette	ZH 180 + 1/12 ^{ème} 182/183/184	13/11/2020	Habitation
Vente	le village/le setty	AK 465 ZK 203	19/11/2020	Habitation
Vente	BASSEAUX	ZE 483	02/12/2020	Terre
Location accession	Malmontat	ZY 573	10/12/2020	Habitation
Vente	le parquet	ZH 480	24/12/2020	Habitation
Vente	Allée du Vivarais	ZK 281	17/12/2020	Habitation
Vente	Grande Rue	AK 184	29/12/2020	Commerce

La séance est levée à 20h 05

Fait à Etoile-sur-Rhône,
Le 13 janvier 2021,
Le Maire,

Françoise CHAZAL